
CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: espagnol

Troisième session

Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

PÉROU

Déclaration de M. Juan Carlos Hurtado
Ministre de l'industrie, du commerce de l'intégration et des
négociations commerciales internationales

Mes premiers mots seront pour réaffirmer l'intérêt du Pérou pour le perfectionnement continu du système commercial multilatéral, qui doit fonctionner selon des règles claires, stables et prévisibles adoptées dans le cadre de l'OMC et produire des avantages répartis équitablement entre tous ses Membres. C'est dans ce sens, et à la lumière des questions dont nous débattons ici à Seattle, que ma délégation souhaiterait vous faire part de l'expérience du Pérou et vous parler des secteurs qu'elle considère comme revêtant un degré de priorité particulier.

À partir de l'année 1990, le Pérou a engagé une profonde réforme économique et institutionnelle accompagnée de mesures visant à stabiliser une économie aux prises avec l'hyperinflation et la récession, à réduire de manière significative les niveaux de protection sur les biens et les services, à permettre que les prix soient déterminés par les mécanismes du marché, à libéraliser les flux de capitaux et à disposer d'un système de contrôle efficace du fonctionnement de son système financier. Le Pérou a persisté dans cette voie et a poursuivi ses efforts de libéralisation de l'économie après s'être doté de bases solides pour une croissance économique saine, ce qui s'est traduit par d'importants progrès dans le domaine du commerce extérieur et des investissements.

Dans ce contexte, les engagements pris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ont servi à consolider ces réformes et aussi à renforcer la légitimité et la crédibilité extérieure de la politique des pouvoirs publics. Ce faisant, le Pérou a respecté les Accords du Cycle d'Uruguay, et il a l'intention de continuer à s'acquitter avec le même sérieux des engagements qu'il a contractés. Le Pérou est convaincu que les accords régionaux d'intégration contribuent à faciliter la participation pleine et entière des pays en développement au système commercial multilatéral. D'ailleurs, le Pérou est un membre actif de la Communauté andine et il participe activement aussi aux négociations visant à constituer, en l'an 2005, la Zone de libre-échange des Amériques.

Nous sommes conscients que la libéralisation du commerce est le moyen le plus efficace de s'intégrer à l'économie mondiale. Toutefois, la libéralisation n'est pas une condition suffisante pour que nos peuples puissent obtenir rapidement des avantages durables. Il faut de surcroît un contexte de stabilité économique et politique sur le plan interne, et un engagement équivalent d'ouverture et de stabilité de la part des autres pays, spécialement des plus développés. On a besoin aussi d'un lien plus cohérent et plus efficace entre l'OMC et les organismes financiers internationaux, pas pour créer davantage de conditionnalité, mais pour distribuer davantage de ressources propres à créer des conditions meilleures pour le développement et pour garantir en même temps que le système commercial multilatéral favorise la croissance et le développement économique d'une manière ordonnée et stable.

Le Pérou est en faveur d'un large cycle de négociations commerciales qui permette d'enregistrer d'importants progrès sur les questions suivantes:

Concernant l'agriculture, nous espérons que les négociations à venir réduiront les asymétries existantes et prendront pleinement en compte les intérêts des pays en développement. Le Pérou, bien qu'étant actuellement un pays importateur net de produits alimentaires, possède aussi un grand potentiel en tant qu'exportateur de produits agricoles et attend une amélioration substantielle et permanente des conditions d'accès aux marchés pour les produits en question. Il est par conséquent indispensable d'éliminer dans les plus brefs délais les distorsions que représentent les subventions aux exportations agricoles accordées par divers pays et d'éviter en outre que les normes sanitaires et phytosanitaires ne soient utilisées comme obstacles non nécessaires au commerce.

Par ailleurs, nous accueillons avec beaucoup d'intérêt le début des négociations sur les services, qui jouent un rôle crucial pour la croissance et le développement. Le Pérou considère également que la priorité doit aller aussi bien à la consolidation d'une plus grande ouverture qu'au développement des disciplines multilatérales. Nous soulignons les multiples engagements spécifiques de libéralisation pris dans le domaine du tourisme, signe évident que beaucoup de pays misent sur ce secteur en tant que source importante de revenus et de création d'emplois. Le Pérou reconnaît aussi l'importance que revêtent, pour le commerce et le tourisme, les services de transport de marchandises et de passagers. Il est par conséquent capital de reprendre la question de la libéralisation du transport maritime, et de faire entrer les services de transport aérien dans le cadre multilatéral de l'Accord général sur le commerce des services.

Nous pensons que ce nouveau cycle débute dans un contexte de mutations accélérées que nous ne pouvons ignorer et qui nous obligent à examiner de nouvelles questions et à en débattre dans le cadre de l'OMC. Dans le domaine de la propriété intellectuelle, nous estimons que les innovations, créations et expressions culturelles contenues dans les savoirs traditionnels et le folklore des communautés locales et indigènes doivent être dûment reconnues pour que la valeur économique qui peut s'attacher à leur utilisation commerciale se traduise par des avantages pour nos peuples. C'est pourquoi le Pérou espère que cette importante question sera inscrite à l'ordre du jour des négociations de l'OMC.

Dans le contexte actuel d'ouverture et de changements incessants, nous considérons qu'il n'y a pas place pour le protectionnisme, sous aucune de ses formes, étant donné qu'il est en soi un facteur de distorsion des bases du libre marché. Nous ne pouvons passer sous silence notre refus de la proposition d'introduire à l'OMC des questions qui relèvent d'autres organisations internationales, comme celles qui concernent le travail et l'environnement.

Enfin, le Pérou est d'avis que, pour renforcer la stabilité et la crédibilité du système commercial multilatéral, il est essentiel et urgent de définir des dispositions concrètes et contraignantes pour que l'application du principe d'un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement. Il sera alors possible d'adopter, dans le cadre multilatéral, des mécanismes adéquats, permanents et efficaces pour faciliter l'exécution des engagements, sans porter atteinte aux intérêts de nos pays en matière de commerce et de développement.
